



PROGRAMME DE FORMATION

Analyse de la pratique professionnelle à destination des directeurs/trices d'EAJE et adjoint(e)s

Durée de la formation : à définir avec la structure
bénéficiaire

Les séances proposées durent 1h30 ou 2h



Organisme de formation : Association Parents tout simplement

SIRET : 532 115 052 00039

Déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation professionnelle n° 42670488567

Siège : 8A rue Altgasse 67310 SCHARRACHBERGHEIM

Contact : parents.simplicit@gmail.com / 06.30.04.38.78

FORMATION

Analyse de la pratique professionnelle à destination des directeurs/trices d'EAJE et adjoint(e)s

Public visé : Cette formation est à destination des responsables d'établissements d'accueil de la petite enfance (crèches, multi-accueil, relais petite enfance, lieux d'accueil parents-enfants, etc...) dont le public accueilli est âgé entre 0 et 6 ans.

Prérequis : Cette formation n'exige pas de prérequis.

Objectifs de la formation :

-  Analyser des situations professionnelles concrètes et complexes rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions.
-  Prendre du recul sur leurs pratiques managériales, leurs modes de communication, leurs prises de décision et leurs positionnements.
-  Mieux comprendre et accompagner les tensions, désaccords et conflits au sein des équipes.
-  Développer leurs capacités d'écoute, de questionnement, de reformulation et de communication dans leur fonction d'encadrement.
-  Identifier de nouvelles pistes de positionnement et d'action transférables dans les situations professionnelles.

Objectifs secondaires :

-  Prévenir l'épuisement professionnel et l'isolement liés aux fonctions de direction, en permettant l'expression des difficultés et l'identification des ressources mobilisables.
-  Identifier les enjeux relationnels et les dynamiques d'équipe à l'œuvre dans les situations rencontrées.
-  Renforcer la confiance dans leur posture professionnelle, leur capacité de décision et leur légitimité dans leur fonction.

Contenu pédagogique de la formation : L'analyse de la pratique professionnelle se déroule sur une ou plusieurs séances d'1h30 ou 2h.

Méthodes et outils pédagogiques :

Les outils utilisés par l'intervenante sont inspirés de :

-  La communication non violente (CNV)
-  Les approches pédagogiques de l'éducation positive, respectueuse et bienveillante inspirées des psychothérapeutes et auteurs tels que Thomas Gordon, Isabelle Filliozat, Adèle Faber & Elaine Mazlish etc...
-  L'intelligence relationnelle et émotionnelle
-  La programmation neurolinguistique
-  La sophrologie

Modalités : La structure souhaitant proposer cet accompagnement à l'ensemble de son personnel doit en faire la demande par mail à parents simplement@gmail.com, en précisant le nombre de personnes à accompagner, le lieu où se dérouleront les séances et les dates ou périodes souhaitées.

L'organisme de formation « Association parents tout simplement » transmettra alors le devis de la formation ainsi que les propositions de dates pour la réalisation de la formation. Une fois le devis signé portant la mention « Bon pour accord » par la structure bénéficiaire et réceptionné, l'organisme de formation fera parvenir la convention de formation ainsi que la convocation à transmettre aux participants.

Délais d'accès : La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est d'environ 6 mois.

Accessibilité aux personnes handicapées : La formation ayant lieu dans la structure bénéficiaire ou dans un autre lieu de son choix, celle-ci doit s'assurer de l'accès à toutes personnes en situation de handicap.

Modalités d'évaluation

- ✚ Bilan oral avec la formatrice à chaque séance
- ✚ Questionnaire d'auto-évaluation rempli par chaque stagiaire à la fin du cycle (année scolaire ou civile)
- ✚ Questionnaire de satisfaction évaluant la formation, rempli par chaque stagiaire à la fin du cycle → Les résultats feront l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis à la structure bénéficiaire.
- ✚ Un certificat de participation et de réalisation sera délivré à chaque participant à l'issue du cycle de séances (année scolaire ou civile)

Tarifs : Le coût de la formation est calculé en fonction du nombre de séances et leur durée. Le tarif forfaitaire est prévu pour un groupe de 12 personnes maximum. Au-delà une majoration est appliquée jusqu'à 15 personnes maximum.

Le devis fourni détaille le coût de la formation qui inclut le tarif des séances d'accompagnement et les frais de déplacement.